

# AVIS DE CONCOURS

**Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine ouvre, au titre de l'année 2023, les concours externes d'accès au grade de**

## **CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

Catégorie C – Femme / Homme

NOMBRE DE POSTES OUVERTS POUR LE CONCOURS EXTERNE : **203 postes**

NOMBRE DE POSTES OUVERTS POUR LE CONCOURS EXTERNE OUVERT AUX SPV : **377 postes**

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE : **mardi 21 novembre 2023** (lieu à déterminer ultérieurement)

ÉPREUVES PHYSIQUES DE PRE-ADMISSION : **courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024**, en Ille et Vilaine (35)

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION : **courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024**, au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35)

*Le Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de modifier ces dates et / ou lieux.*

CONDITIONS D'INSCRIPTION	PERIODE D'INSCRIPTION
<p><b>Le concours externe</b> est ouvert aux candidats titulaires d'un <b>titre ou d'un diplôme classé au moins de niveau 3 (anciennement V) du cadre national des certifications professionnelles</b> ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> <p>Des dérogations aux conditions de diplômes sont possibles : consulter la brochure du concours.</p> <p><b>Le concours externe réservé aux SPV</b> est ouvert aux candidats qui remplissent les 3 conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Avoir la qualité de sapeur-pompier volontaire,</b></li> <li>- <b>ET justifier de 3 ans au moins d'activité en cette qualité</b> ou en qualité de jeune sapeur-pompier, jeune marin-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon des marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile</li> <li>- <b>ET avoir validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires pour l'ensemble des 3 domaines opérationnels définis à l'article R. 723.-3 du code de la sécurité intérieure (= 1- secours et soins d'urgence aux personnes ; 2- lutte contre les incendies ; 3- protection des personnes, des biens et de l'environnement)</b> ou d'une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990.</li> </ul> <p>Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification reconnue équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée ci-dessus et de 3 ans d'activités.</p>	<p><b>L'inscription au concours de caporal de SPP se déroulera en 2 étapes :</b></p> <p><b><u>1- Ouverture de la pré-inscription en ligne</u></b></p> <p><b>du 10 janvier 2023 au 15 février 2023 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine)</b></p> <p>Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a>, aux dates et heure mentionnées ci-dessus.</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat.</p> <p><b><u>2- Validation en ligne de l'inscription</u></b></p> <p><b>du 10 janvier 2023 au 23 février 2023 inclus, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine)</b></p> <p><b>Attention</b> : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.</p> <p>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 23 février 2023, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p>
<p align="center"><b>Consultez la brochure de ces concours disponible sur le site internet <a href="http://www.cdg35.fr">www.cdg35.fr</a> pour plus d'informations sur les conditions d'accès, épreuves,...</b></p>	